



du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 15 mars 2018

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 8 mars 2018		
Date d'affichage 8 mars 2018		
Objet de la délibération <i>Service urbanisme – Acquisition d'un garage 8 Traverse des Frères</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans le cadre de l'aménagement de la Traverse des Frères, il est nécessaire pour élargir la voirie d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AT 197p, sur laquelle est construit un garage d'une superficie d'environ 51 m², qu'il faudra par la suite démolir. Ce bâtiment construit sur 2 niveaux ne pourra pas être conservé partiellement car le dénivelé entre la route et l'accès au garage est d'environ 2 mètres. Il est proposé une indemnité correspondante à la valeur de reconstruction de ce garage.

Cette acquisition nous permettra de procéder à la réhabilitation de ce lieu en créant une voirie de 6 mètres de large au minimum qui permettra d'améliorer le flux de circulation dans le centre ancien suite à la mise en sens unique de la rue de la République.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 ;

VU l'emplacement réservé n°62 (élargissement de la Traverse des Frères entre la D458 et l'avenue Jean Moulin ;

VU l'accord de principe de cession par les propriétaires madame LE GOFF Florence et monsieur RENOUX Bernard, pour un montant de 35 000 euros ;

CONSIDERANT que cette acquisition permettra l'aménagement de la Traverse des Frères ;
CONSIDERANT que cette acquisition foncière fera l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT) pour la requalification de la Traverse des Frères (études + acquisitions foncières + travaux) ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à acquérir le bien cadastré section AT 197 p sis Traverse des Frères, appartenant à madame LE GOFF Florence et monsieur RENOUX Bernard, pour un montant de trente-cinq mille euros (35 000 euros).
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.
- **SOLLICITE** l'aide régionale pour cette acquisition foncière, en vue des travaux de requalification de la Traverse des Frères ;
- **APPROUVE** l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget municipal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

20 MARS 2018

21 MARS 2018





